Votre nouvel Evêque, mes bien chers Frères, fait crédit aux convictions catholiques qui vous animent et dont vous lui avez déjà donné, depuis son arrivée parmi vous, de si splendides manifestations. Il a confiance en vous : vous aurez tous à cœur de ne pas le décevoir.

Angers, le 24 octobre 1950.

† HENRI-ALEXANDRE, Evêque d'Angers.

La proclamation du dogme de l'Assomption

Le 1er novembre prochain, fête de tous les Saints, le Souverain Pontife, usant du privilège de l'infaillibilité pontificale, définira solennellement le dogme de l'Assomption de la Très Sainte Vierge Marie. Dans le monde entier les fidèles se tiendront ce jour-là en étroite communauté de pensée et de prières avec le Chef de l'Eglise. Le diocèse d'Angers, qui s'est toujours distingué par une ardente dévotion envers la Mère du Sauveur, participera d'un cœur unanime à l'allégresse reconnaissante du peuple catholique.

J'invite MM. les Curés et Aumôniers à entrefenir les fidèles, dans leurs allocutions du jour de la Toussaint, des grandeurs de Marie, et je leur demande d'expliquer et de commenter le geste que va accomplir

Sa Sainteté Pie XII.

Du 8 au 10 décembre prochain, au moment de la fête de l'Immaculée Conception, un triduum solennel de reconnaissance sera célébré à la cathédrale auquel le diocèse tout entier sera invité à s'unir sous une forme qui sera précisée en temps opportun.

Angers, le 24 octobre 1950.

† HENRI-ALEXANDRE, Evêque d'Angers.

L'exhortation de Sa Sainteté Pie XII « Menti Nostrae » sur la sainteté de la vie sacerdotale

La Semaine religieuse du 22 octobre a publié dans un fascicule spécial le texte de l'exhortation Menti Nostrae que Sa Sainteté Pie XII a adressée en date du 23 septembre, au clergé du monde entier.

Je demande instamment aux prêtres du diocèse de lire et de méditer cet émouvant document que le Souverain Pontife, dans sa sollicitude paternelle, destine à ceux qui ont l'incomparable honneur d'être revêtus du sacerdoce de Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'exhortation pontificale les replace en face de la grandeur de leur vocation en même temps qu'elle leur rappelle la nécessité, pour y demeurer fidèles, d'un effort constant de sanctification. Puisse chacun d'entre nous, en cette Année Sainte, savoir tirer profit au maximum de cette si haute leçon de spiritualité sacerdotale que vient de nous donner le Vicaire du Christ!

† HENRI-ALEXANDRE, Evêque d'Angers.

P-S. — Chaque prêtre du diocèse recevra par les soins de l'Evêché un exemplaire de l'exhortation pontificale.